



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 21 mars 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, Maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 19h.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-056

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-057

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Procès-verbal de la réunion à huis clos du 5 février 2018

5.2. Embauche - Gestionnaire des ressources humaines

5.3. Nomination d'un membre au comité consultatif de transport en commun

5.4. Audit des opérations de l'aréna CIH et de l'Académie

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h03 et retournent dans la salle du conseil à 19h46.

RÉSOLUTION 2018-058

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

RÉSOLUTION 2018-059

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE le processus d'entrevue a été fait de façon confidentielle et impartiale; et

ATTENDU QUE selon les recommandations de Contak, Gerry Lalonde a prouvé qu'il était le meilleur candidat durant le processus; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve que Gerry Lalonde soit embauché à titre de gestionnaire des ressources humaines; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le poste soit classé au niveau 5 et que M. Lalonde soit payé au niveau 3 de la classe 5.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-060

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Mme Rosemary Holmes soit nommée à titre de membre au sein du comité consultatif du transport en commun, et ce, jusqu'à la fin du présent mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-061

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Cité procède à un audit sur les opérations du CIH pour les années 2016 et 2017 au montant de 26 000 \$.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le conseiller André Lalonde annonce que le téléthon pour le centre d'accueil Roger Séguin aura lieu le 25 mars prochain.

Le conseiller Michel Levert annonce que le souper de doré du Club Optimiste aura lieu le 6 avril au centre communautaire de Bourget.

Le conseiller Carl Grimard annonce que dimanche prochain aura lieu la journée des employés de la Cité.

Le maire Desjardins annonce que le Banquet de l'union des cultivateurs franco-ontariens aura lieu le 22 mars à Plantagenet et que le Banquet de la Francophonie aura lieu le 24 mars à Embrun.

8. Période de Questions/Commentaires

M. Raymond Lalonde, résidant au 1280 chemin Rollin, explique qu'il a des problèmes avec les coyotes et les corbeaux sur sa propriété et demande à qui s'adresser. Mme Monique Ouellet explique que monsieur doit faire sa plainte au département de la réglementation, puisqu'il est possible qu'il soit éligible sous le programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune.

M. Lalande explique que les fossés le long du chemin Rollin ne sont pas nettoyés. Le maire Desjardins demande à M. Lenhart de faire le suivi.

Mme Sophie Lalonde, résidant au 2841 chemin Lacroix, demande la justification pour la hausse des frais de garderies proposée. M. Pierre Boucher explique que le conseil a mandaté le service de s'autofinancer. Il ajoute que le service a un déficit de 500 000 \$. Mme Lalonde explique que les installations de la garderie St-Mathieu sont en mauvaise condition. M. Boucher répond que les réparations doivent être exécutées par le conseil scolaire; il ajoute qu'il va faire le suivi à cet effet.

Mme Éliane Amyotte-Gour, résidante au 2664 rue Bouvier, explique que la Cité doit réparer les installations. M. Boucher explique que la Cité n'est pas autorisée à faire les réparations dans les écoles. Mme Anne Morris-Bouchard explique qu'elle fera le suivi avec le conseil scolaire à cet effet. Le maire Desjardins demande au service de fournir un rapport à ce sujet pour la prochaine réunion.

M. André Chartrand, résidant au 2000 rue Lemery, explique que la cour de la garderie de Hammond est vraiment petite et les escaliers sont dangereux.

M. Patrick Boulerice, résidant au 1817 chemin Bouvier, mentionne qu'il y a beaucoup de gaspillage de papier avec les messages de la garderie. Il suggère que la Cité fasse une conversion à la méthode d'envoi électronique.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Carl Grimard, appuyée par le conseiller Mario Zanth, au sujet du Comité consultatif en environnement

RÉSOLUTION 2018-062

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée à faire une révision du mandat du Comité consultatif en environnement afin de mieux refléter les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-063

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 21 mars 2018, soient adoptés :

- 10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 5 mars 2018
 - b. Comité plénier du 5 mars 2018
- 10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en accessibilité du 19 septembre, 2017
- 10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 5 mars 2018
 - a. Résolution pour appuyer la ville d'Essex au sujet des propriétés des écoles en cas de fermeture
 - d. Résolution pour adopter l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2017 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités
 - e. Résolution pour adopter la politique de manipulation d'argent no. FIN18-01
- 10.4. Résolution pour reconnaître le Clarence-Rockland Country Jamboree comme étant un événement d'envergure municipale
- 10.5. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 28 janvier 2018, au 24 février 2018, au montant brut de 881 331,99 \$, et montant net de 615 601,46 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2018-063 :

10.3a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland appuie la résolution de la ville d'Essex no. R18-01-013 afin de demander que lorsque les conseils scolaires prennent la décision de fermer des écoles, ils doivent offrir le bâtiment à la municipalité locale pour un dollar.

10.3d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland adopte l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2017 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2018-008.

10.3e. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte la nouvelle politique de manipulation d'argent no. FIN18-01.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare le Clarence-Rockland Country Jamboree qui aura lieu du 18 au 22 juillet 2018, comme étant un événement d'envergure municipale afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Commission des Alcools et des Jeux de l'Ontario à Legacy Island Entertainment.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 28 janvier 2018, au 24 février 2018, au montant brut de 881 331,99 \$, et montant net de 615 601,46 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.3b. Résolution pour appuyer la ville de Lakeshore concernant les revenus de la taxe sur la marijuana

RÉSOLUTION 2018-064

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland appuie la résolution de la ville de Lakeshore demandant que les recettes fiscales générées par la vente de la marijuana soient attribuées proportionnellement aux municipalités.

ADOPTÉE

10.3c. Résolution pour approuver l'établissement d'un comité conjoint de vérification de conformité avec les municipalités participantes situées dans les limites des Comtés unis de Prescott et Russell pour le mandat 2018-2022

RÉSOLUTION 2018-065

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'établissement d'un comité conjoint de vérification de conformité avec les municipalités participantes situées dans les limites des Comtés unis de Prescott et Russell pour le mandat 2018-2022.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2018-066

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 10 février 2018, au 12 mars 2018, au montant de 2 202 993,00 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Défi des villes intelligentes

RÉSOLUTION 2018-067

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le sondage mené par la Cité pour obtenir les commentaires de la communauté a confirmé que la santé et le bien-être sont un enjeu important pour les résidents de la Cité; et

ATTENDU QUE le conseil a appuyé la préparation d'une soumission orientée vers la santé et le bien-être pour le défi des villes intelligentes; et

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir les services d'un consultant dans le but d'accompagner la Cité dans la préparation de sa soumission, particulièrement pour le développement des mesures de performance en matière de santé et de bien-être et l'identification d'une base de données et de technologies interactives; et

ATTENDU QUE la section C e)i du règlement sur l'approvisionnement autorise des exceptions dans le cadre du choix de service d'experts; et

ATTENDU QUE la Cité souhaite retenir les services d'Alta Planning and Design pour fournir les services requis pour la préparation de la soumission du défi des villes intelligentes pour un maximum de 10 000 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un montant de 10 000 \$ soit alloué du fonds du réseau des pistes cyclables 2017 pour obtenir ces services; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à conclure une entente avec Alta Planning and Design, en accord avec les limites de l'approvisionnement non-compétitif identifié dans l'annexe B du règlement sur l'approvisionnement.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-068

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2018-29 pour apporter des modifications au budget opérationnel 2018.

ADOPTÉE

12.2 2018-33 - pour adopter les frais de garderie

Le maire Desjardins demande à M. Pierre Boucher de préparer un rapport dans le but de démontrer plusieurs scénarios dans le cas où les frais de garderie comprendraient une part municipale, en illustrant des augmentations de 6% ou de 8% au lieu de l'augmentation proposée de 11%.

RÉSOLUTION 2018-069

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-33, étant un règlement pour adopter les frais de garderie, tel que recommandé.

For (4): Guy Desjardins, Mario Zanth, Charles Berlinguette, and André J. Lalonde

Against (4): Jean-Marc Lalonde, Carl Grimard, Krysta Simard, and Michel Levert

Absent (1): Diane Choinière

DEFEATED

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-070

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-30, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 21 mars 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 21h30.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe